

ANIMER ET COORDONNER LA RÉDACTION D'UNE CHARTE DE QUALITÉ POUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE TARN

Lancement
mars 2007

Cadre de référence :

- Préservation de la biodiversité, protection des ressources et des milieux

Poursuivre l'engagement pour une gestion exemplaire de l'eau

Porteur du projet : Mission ANC

Partenaires extérieurs : Association des maires, Agence de l'eau, Association départementale des SPANC, MISE, bureaux d'études, hydrogéologues, concepteurs, architectes, lotisseurs aménageurs, constructeurs de maisons individuelles, entreprises, fournisseurs de granulats, vidangeurs, notaires

Atteindre le bon état écologique de toutes les eaux d'ici 2015, tel est l'objectif de la directive cadre européenne sur l'eau puis plus récemment celui de la loi sur l'eau. Conscient de ces enjeux, le Conseil général s'investit de façon volontariste dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et mène en particulier des actions dans le domaine de l'Assainissement Non Collectif (ANC).

En effet, l'ANC est un système technico-économiquement mieux adapté aux zones rurales par comparaison avec l'assainissement collectif. Toutefois la diversité des techniques d'épuration, l'évolution des textes réglementaires, les procédures et documents techniques rendent difficiles sa mise en œuvre.

Afin de garantir aux tarnais des dispositifs conformes et adaptés aux contraintes techniques et réglementaires, le Conseil général a souhaité accompagner les professionnels concernés par le domaine de l'ANC dans une démarche qualité.

Le projet :

Cette action est portée par l'association des maires et coordonnée par le Conseil général. Il s'agit de fédérer l'ensemble des acteurs et des professionnels intervenant en matière d'ANC afin de rédiger une charte. Les professionnels signataires de la charte s'engagent sur le respect des engagements souscrits, chacun dans le ou les domaines de compétence le concernant.

Chaque année un comité départemental liste les professionnels éligibles à la charte. L'objectif est d'améliorer la qualité des procédures, des prestations et le fonctionnement des installations.

Suivi et indicateurs :

Nombre de professionnels candidats à l'éligibilité

Nombre d'entreprises candidates aux sessions de formation

Nombre de réunions du Comité Départemental pour l'ANC

Environnement

Protéger le milieu naturel et la ressource en eau en améliorant les processus conduisant à la réalisation des dispositifs

Social

Assister le public dans le cadre réglementaire pour une prestation de qualité à un juste prix

Economie

Dynamiser l'économie locale en soutenant les professionnels souhaitant s'investir sur ce marché

Gouvernance

Favoriser la mise en réseau des acteurs intervenant dans le domaine de l'ANC

